

# Terme de référence (TdR) Appel ouvert à partenariat

Accompagnement à travers des services d'appui à la mise en œuvre Du Programme Gouvernance Locale Redevable (PGLR+) Dans la Région de Gao/Ménaka

Par des Partenaires de Mise en Œuvre (PMO) individuels

Contrat de 22 mois, Du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Juillet 2023

Bamako, Mali le 07 septembre 2021



#### **Présentation SNV MALI**

Créée en 1965 aux Pays-Bas, la SNV est une organisation de développement internationale à but non lucratif qui intervient dans une trentaine de pays en Afrique, en Asie et, en Amérique latine. Elle aide à autonomiser les communautés locales, les entreprises et les organisations en vue de briser le cycle de la pauvreté en leur donnant les outils, les connaissances et les relations nécessaires pour accroître leur revenu et avoir accès aux services de base. La SNV fournit des services de conseil, à travers un réseau de connaissances et en appuyant le plaidoyer dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des énergies renouvelables. Ses principaux axes transversaux sont la gouvernance, l'inclusion, le genre et la durabilité

## Présentation du programme PGLR+

La politique de décentralisation développée et mise en œuvre au Mali depuis le début des années 90 avait pour ambition de renforcer la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants qu'ils ont librement élus afin de booster harmonieusement le développement de leurs territoires. Après 20 ans d'opérationnalisation, force est de constater que la gouvernance au niveau de collectivités territoriales est de moins en moins inclusive et peu performante. Cette défaillance de la gouvernance qui dure depuis des décennies combinées à d'autres facteurs (chômage des Jeunes, décisions de Justice peu acceptées, immigration clandestine, crise libyenne et montée des violences) a plongé le Mali dans une crise multiforme qui se vit depuis 2006.

Depuis le démarrage du PGLR en 2014, l'ampleur de la crise actuelle au Mali interpelle d'une part à une analyse de ses causes profondes et ouvre d'autre part l'opportunité de contribuer à la restauration ou le renforcement du contrat social entre les responsables publics locaux et les citoyens et citoyennes par l'amélioration d'une gouvernance inclusive et redevable des affaires publics. Pour se faire, il est primordial que la gouvernance locale soit basée d'une part sur le civisme, la civilité et la solidarité des citoyens et d'autre part sur la redevabilité, la transparence et l'intégrité pour les responsables publics. La prise en compte des aspirations des hommes et des femmes, jeunes et âgés, est cruciale pour répondre à leurs besoins et l'amélioration des services essentiels en matière de santé, d'eau potable, d'alimentation, de sécurité et de paix, d'occupation utile, de revenus et de loisirs pour la Jeunesse.

Il s'agit d'un programme qui a prouvé pouvoir s'adapter aux situations mouvantes du Mali, y compris l'insécurité et les violences sur les personnes et leurs biens. Il étendra ses activités sur 240 communes dans les régions de Tombouctou, Gao/Ménaka, Mopti et Ségou basé sur les acquis méthodologiques (outils, approches, savoirs) et le capital humain de Jeunes leaders développés en phase 1. Le PGLR+ vise l'élargissement d'un mouvement de citoyens et de citoyennes à la base (quartier, village, fraction et camp de déplacés). Cette deuxième phase se démarque de la première phase par l'évolution quantitative et qualitative d'un mouvement de 4 000 Jeunes femmes et hommes vers un mouvement de 19 000 citoyens et citoyennes, incluant les membres des organisations de provenance des Jeunes. Les actions des Jeunes leaders impacteront plus de 600 000 personnes et créera un mouvement dynamique ascendant, renforcé en matière de leadership, de savoirs, de capacités d'expression, de demande de redevabilité et de force de propositions, et porteur de changements en faveur d'une gouvernance inclusive et transparente des Responsables Publics Locaux.

Le PGLR+ mettra le focus d'une part sur l'obtention des gains de performance des responsables publics locaux en matière de gestion des affaires locales et de fourniture de services publics ET d'autre part de gains de citoyenneté par la pratique effective de leurs devoirs par les citoyens et citoyennes. La recherche simultanée d'un équilibre de transparence et de performance, mutuellement engageant entre les responsables publics et les citoyens et citoyennes, permettra l'exercice d'un contrat social satisfaisant pour les deux parties, qui in fine contribue à la cohésion sociale et au développement local.

L'approche stratégique du PGLR+ conduit à l'objectif global suivant soit de : « Renforcer le contrat social entre les citoyens et les citoyennes ET les responsables en charge des affaires publics locales ».

# Objectifs, résultats et indicateurs du programme

Le PGLR+ se décline en quatre axes stratégiques, 6 effets, 10 résultats clés, 38 indicateurs et des dizaines d'activités qui favorisent des pratiques citoyennes appropriées face à la situation de crise multidimensionnelle que traverse le Mali actuellement. Les voici déclinés dans le cadre de rendement du programme.



Niveau	Domaine de résultats	Indicateurs de performance	Sous Indicateurs
d'indicateur			
Impact	Le contrat social entre les acteurs est renforcé	I.1: Degré de satisfaction* des citoyens et citoyennes	SI. 1.1: Taux de confiance* des citoyens envers les responsables publics (ventilé par
	par une gouvernance inclusive des affaires	concernant la qualité et l'inclusivité des services* publics	sexe et âge)
	publiques locales	rendus (ventilé par sexe et âge)	
		I.2: Degré de satisfaction** des responsables publics locaux	SI. 2.1: Taux de confiance* des responsables publics envers les citoyens (ventilé par
		concernant l'exercice par les citoyens et citoyennes de leurs	sexe et âge)
		devoirs (ventilé par sexe et âge)	
Axe de change	ement 1 : Elargissement d'un mouvement de citoy	ens.nes	
Effets:	E1 : Un mouvement de citoyens et citoyennes,	I.3: % de citoyens et citoyennes (ventilé par sexe et âge).)	SI. 3.1: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge). Qui déclarent avoir payé leurs
	conscients, légitimes, engagés, et qui influence	engagés* et actifs* en matière de gestion des affaires	impôts et taxes.
	la gestion des affaires publiques locales.	locales.	SI. 3.2: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge). Qui connaissent les services rendus
			par la mairie.
			SI. 3.3: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui ont participé annuellement à
			une action citoyenne ou de veille citoyenne.
			SI.3.4. # % de JL renforcés et actifs en citoyenneté et gouvernance locale
Résultat clé :	R1.1: Les maisons des jeunes sont devenues	I.4: # de maisons des jeunes fonctionnelles*.	SI. 4.1: # de maisons des jeunes disposant d'un minimum d'équipements (tables,
	des centres opérationnels et de ressources		chaises, matériels de sonorisation, etc.).
	pour la jeunesse		SI. 4.2: # de maisons des jeunes dont la gestion est confiée aux jeunes (ventilé par
			sexe et âge).
			SI. 4.3: # de maisons des jeunes disposant d'un centre de ressources et d'orientation
			des jeunes.
			SI. 4.4: # de maisons des jeunes dotées d'une stratégie et un plan d'action annuel
			d'animation intégrant les questions d'égalité du genre et l'inclusion sociale.
			SI. 4.5: # de comité de gestion des maisons des jeunes faisant la restitution de leur
			bilan aux jeunes
			SI. 4.6 # de jeunes actifs dans les maisons de jeunes
		I.5 # d'études sur les thématiques du PGLR+ exécutées par	SI. 5.1: # d'études dans les domaines des moteurs de conflit.
		les équipes de recherche et les jeunes.	SI. 5.2: # d'études sur la perception de la gouvernance participative / Politique.
			SI. 5.3: # d'études sur les thématiques de l'inclusion sociale et de la sensibilité au
			genr <b>e.</b>
			SI. 5.4: # d'études sur l'impact des normes sociales sur la participation des jeunes
			(h/f) dans la gouvernance.
			SI. 5.5: # d'études sur d'autres thématiques du PGLR+ suggérées par la jeunesse.



	R 1.2. L'autonomisation socioéconomique et	1.6 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) touchées via les	SI 6.1 # de personnes (ventilé par sexe et âge) formées sur les thématiques du
	l'influence des jeunes femmes et hommes a	actions* d'émancipation de la jeunesse.	PGLR+ (la sensibilité au genre et inclusion sociale, la gouvernance (locale) inclusive,
	augmenté.		la participation inclusive, la redevabilité sociale (sensible au genre), la sensibilité aux
			conflits (DGIS), leadership (féminin) et les méthodologies de recherches et
			d'expression artistique etc.)
			SI 6.2 # Le nombre de personnes (ventilé par sexe et âge) touchées au niveau des
			associations de base de provenance des jeunes leaders lors des restitutions des
			formations
		1.7 # de Jeunes Leaders (ventilé par sexe et âge) actifs* en	SI 7.1. # de jeunes leaders (h/f) renforcés en citoyenneté et/ou gouvernance
		citoyenneté et gouvernance locale	SI 7.2. # de jeunes leaders (h/f) actifs en citoyenneté (activités bénévoles, blogging,
			prestations)
			SI 7.3. # de jeunes leaders faisant des restitutions à leurs membres (h/f)
		I.8. # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les centres	SI 7.1 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les centres d'archivage
		d'archivage numériques et les réseaux sociaux.	numériques
			SI 7.2 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les plateformes des réseaux
			sociaux.
		I.9: % du budget du plan d'action des jeunes leaders alloué	SI 8.1 Montant du budget alloué aux activités féminines.
		aux activités des jeunes femmes.	SI 8.2 Montant exécuté du budget alloué aux activités féminines.
			SI 8.3 # de jeunes femmes (ventilé par âge) qui exercent une activité génératrice de
			revenu.
Axe de change	ement 2 : Augmentation de la transparence et de	redevabilité des responsables publiques et de la vie associative	
Effets:	E2. La gestion des affaires communales, des	I.10: # des autorités publiques (avec au moins 30 % de	SI 9.1: # d'élus (ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées sur leurs rôles,
	services délégués par la Commune et des	femmes, ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées*	leurs responsabilités et leur mandat en matière de gouvernance locale inclusive.
	associations de base est transparente et	sur leurs rôles, responsabilités et mandats (et ceux des	SI 9.2: # de responsables d'OGSP (ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées
	redevable	autres parties prenantes)	sur leurs rôles, leurs responsabilités et leur mandat en matière de gouvernance
			locale inclusive.
		I.11: # des autorités publiques (avec au moins 30 % de	SI 10.1: # de autorités publiques (ventilé par sexe et par âge) ayant reçu une
		femmes, ventilé par sexe et par âge) ayant été formées* sur	formation de gouvernance locale, gouvernance inclusive, redevabilité sociale et la
		la gouvernance locale, gouvernance inclusive, redevabilité	sensibilité au genre et aux conflits, inclusion sociale.
		sociale et la sensibilité au genre et aux conflits, inclusion	
		sociale.	
		I.12: % de communes ayant renforcé la transparence* et la	SI 11.1: # de communes réalisant un débat public et restitutions publiques par an.
1		redevabilité* dans la gestion des affaires publiques.	SI 11.2: # de communes réalisant les 4 sessions du conseil Communale



		I.13: % d'OGSP ayant renforcé la transparence* et la	SI 12.2: # d'OGSP ayant restitué leur bilan annuel à leurs membres.
		redevabilité* dans la gestion des affaires publiques.	SI 12.2: # d'OGSP ayant renouvelées leur mandat selon les statuts et règlements.
		I.14: % d'associations de base de provenance des jeunes	SI 13.1: # d'associations de base de provenance des jeunes leaders ayant un statut
		leaders avec une gestion conforme à la réglementation, et	et règlement et un récépissé.
		sensible à l'égalité du genre et l'inclusion sociale.	SI 13.2: # d'associations de provenance de jeunes leaders ayant fait régulièrement
			leur assemblée générale.
			SI 13.3: # d'associations de provenance de jeunes leaders avec un plan d'action
			sensibles à l'égalité du genre et la sensibilité à l'inclusion sociale.
			SI 13.4: # d'associations de provenance de jeunes leaders ayant renouvelé leur
			bureau conformément aux statuts et règlements avec au moins 30% de jeunes
			femmes et en tenant compte de l'inclusion sociale.
Résultat clé :	R2.1. Les systèmes d'informations sur la	I.15: % des communes disposant d'une plateforme de	SI 14.1: % Des communes disposant d'un partenariat avec les radios et délivrant des
	transparence sont améliorés et utilisés dans	communication avec les citoyens et les jeunes	messages de qualité sur la gouvernance Inclusive, la sensibilité au genre/confit et
	l'espace public.		l'inclusion sociale. SI 14.2: # d'émissions / débats organisés en partenaire avec les
			radios locales autour des thématiques de la gouvernance inclusive et la sensibilité au
			genre/conflit.SI 14.3: # de communes utilisant les réseaux sociaux pour
			communiquer avec leurs citoyens
		I.16 % de communes participantes au concours de	
		transparence.	
		I.17 % d'OGSP participantes au concours de transparence.	
	R2.2. La participation efficace* des	I.18: # de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui participent	SI 17.1 : nombre de participants à la restitution publique du compte administratif de
	citoyens.nes aux cadres de concertation	aux cadres de concertation dans la gouvernance locale.	la commune
	formels		SI 17.2 : nombre de participants au débat public sur le budget de la commune
			SI 17.3 : nombre de participants à l'assemblée générale des OGSP
		I.19: # de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui participent	SI.18.1: # de CCOCSAD organisés par commune par année
		au CCOCSAD organisés trimestriellement	SI.18.2 : # de jeunes (ventilé par sexe et âge) qui participent au CCOCSAD
		1.20: # d'initiatives (ventilé par sexe) sensibles aux droits et	
		aux besoins des jeunes qui sont prises par les autorités	
		locales.	
	R2.3. Les évènements publics de planification	I.21: # d'initiatives prises par les autorités	
	et de redevabilité sont pérennes.	(locales/nationales/régionales) pour organiser des	
		sensibilisations publiques sur les textes lois et les politiques	



Effets :	E3. Les services publics de qualité rendus par	I.22: % des conflits liés aux ressources naturelles prévenues	SI.21.1 : # de conflits référés aux commissions
2	les responsables publics locaux sont inclusifs et	ou résolues à travers les comités communaux de gestion des	SI.21.1 : # de conflits résolus à la satisfaction des parties grâce à l'intervention des
	innovants	conflits.	commissions impliquées.
	iniovants	1.23: # d'emplois (ventilé par sexe et âge) créés dans la	SI 22.1: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel) pour les jeunes (Ventilé par
		commune en faveur des jeunesses.	sexe et âge) à travers les actions du PGLR+ (Formation Kit d'installation, le fond
		commune en lavear des jeunesses.	communal, Fonctionnalité des Maison des jeunes).
			SI 22.2: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel, Ventilé par sexe et âge) via
			le fonds d'innovation (h/f)
			SI 22.3: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel, Ventilé par sexe et âge) via
			autres financements des organisations en synergie avec PGLR+.
		I.24: % de point d'eau potable fonctionnel (PMH, PGD, AES).	SI 23.1: # de point d'eau (PMH, AES, PGD) en service*
		112-17 // de point d'étable fonctionnel (Fixin, Fidb, //teb).	SI 23.2: # de point d'eau avec un système de cotisation/redevance
			SI 23.3: # de points d'eau avec un comité de gestion, avec au moins 30% des jeunes
			femmes.
			SI 23.4: # de point d'eau avec un système de maintenance/réparation.
		I.25: # moyen de consultations prénatales des centres de	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		santé communautaire.	
		I.26: # des stratégies innovantes et effectives pour la mise	
		en œuvre des compétences transférées (Etat civil ; jeunesse	
		; emploi et formation professionnelle, culture, artisanat	
		utilitaire) par l'état.	
Résultat clé :	R3.1. Les citoyens.nes accomplissent leurs	I.27: Taux de paiement de la Taxe de Développement	SI.26.1: # de citoyen-n-e-s ayant payé leurs TDRL (ventilé par sexe et âge).
	devoirs (payement des impôts et taxe,	Régionale et Locales (TDRL) par les citoyens et citoyennes	SI.26.2 : # nombre total de citoyens (estimé par la commune) prévus devants payer
	participation aux discussion/dialogues publics,	(ventilé par sexe et âge).	la TDRL par la commune
	la protection des biens publics et des	I.28: # d'actions citoyennes organisées par les citoyens et	
	ressources naturelles)	citoyennes pour l'amélioration de leur cadre de vie	
	R3.2. Les jeunes accèdent à des postes publics	I.29: % et # de postes clés* détenus par les jeunes (h/f) au	SI.28.1 Nombre de poste détenus par les Jeunes (h/f) au sein des conseils
	et niveaux d'influence et de responsabilité	sein des organes/structures de gouvernance au niveau local	communaux
	dans leur communauté	/ national	SI.28.2 Nombre de poste détenus par les Jeunes(h/f) au sein des OGSP (santé, eau
			potable,
			SI.28.3 Nombre de poste détenus par les Jeunes(h/f) au sein des commissions de
			gestion des conflits
			SI.28.4 Nombre de poste détenus par les jeunes(h/f) de CNJ et les associations de
			faitières de provenance des jeunes leaders



		I.30: Taux d'influence* des citoyens et citoyennes dans la	SI.29.1 : # de décision prise en conseil communal sous l'influence des citoyens et
		prise de décision pour la gestion des affaires locales.	citoyenne.  SI.29.2 : # d'actions ou activités (ventilés selon la perspective genre ou inclusion
			sociale) de jeunes pour influencer les politiques et décisions communales.
Axe stratégiqu	ie 4 : Institutionnalisation de l'approche et mise à	l'échelle	
	E4 : les politiques et programmes nationale de	I.31: % des politiques nationales intégrant l'approche PGLR+.	SI 30.1: # d'initiative des jeunes pour influencer la politique Nationale de la jeunesse
	la jeunesse adoptent l'approche PGLR+.		(ventilé selon la perspective genre).
			SI 30.2: # d'initiative (ventilé selon la perspective genre) des jeunes pour
			l'amélioration du fonctionnement de CNJ du niveau local au niveau National.
Résultat clé :	<b>R.4.1.</b> Une approche inter-organisationnelle	I.32: # de rencontre du cadre inter-organisationnel	
	d'accompagnement de la jeunesse est	d'accompagnement de la jeunesse.	
	opérationnelle.	I.33: # de produits de connaissance (inter-organisationnel)	
		adopté et disséminé	
	R.4.2. Les organisations de jeunesse se sont	I.34: % de femmes qui sont aux postes d'influence dans les	SI 34.1: # de femmes aux au sein des différentes structures du CNJ.
	approprié l'approche PGLR+	différentes structures du CNJ.	SI 34.2: # de femmes aux postes de responsabilité au sein des différentes structures
			du CNJ.
	R.4.3. Les politiques et les programmes de	I.35: # d'acteurs locaux et régionaux qui ont présenté les	
	jeunesse et de l'emploi sont opérationnels au niveau local/régional/national.	résultats et la démarche PGLR+ au niveau des évènements	
		de partage (forum, conférence, etc.)	
		I.36: % des communes dont les maisons des jeunes ont	
		adopté l'approche PGLR+.	
		I.37: % des communes avec un plan opérationnel de	SI.36.1: # de communes disposant d'un plan de formation professionnelle et
		formation professionnelle et d'emploi jeune.	d'emploi jeune budgétisé et intégré au plan annuel

Axe transversale: Genre et inclusion sociale pour une gouvernance locale inclusive et redevable. La mesure des effets de l'axe transversal est intégrée dans le cadre de résultats ci-dessus. Les effets de cet axe sur les résultats sont mesurés par les indicateurs susmentionnés.



## Principales activités des PMOs et des Jeunes Leaders de 2021 à 2023

En résumé, il s'agit dans un premier temps pour les PMO de renforcer les capacités de 24 groupes de 30 jeunes femmes & hommes de niveau communal nécessaires à la réalisation des résultats du cadre de rendement du programme ET dans un deuxième temps de les accompagner/coacher à réaliser leurs plans d'action budgétisés. La réalisation des résultats du cadre de rendement est axée fondamentalement sur l'amélioration de la gouvernance inclusive des responsables publics, l'amélioration des services publics ET l'application par les citoyens & citoyennes de leurs devoirs de citoyen dont la prise de parole de la jeunesse pour un avenir apaisé et attractif.

# Voici une liste plus détaillée des activités prévues au programme

- Accompagner le processus de sélection inclusif de 30 Jeunes Leaders femmes & hommes issus d'organisations de Jeunes des quartiers, villages, fractions et camps de déplacés de leur Commune. Cette sélection sera réalisée sur la base de critères tels: être dans la tranche d'âge de 18 à 30 ans, être disponible, être reconnu comme un leader communautaire, être engagé pour le développement de sa communauté, partager les valeurs du PGLR+ (le civisme, la civilité et la solidarité pour les citoyens), parler français, détenir un téléphone portable fonctionnel.
- Élargir le mouvement des jeunes leaders (F&H) à chaque village, quartier, fraction et camp de déplacés par une sélection inclusive de toutes les catégories sociales professionnelles et autres groupes marginalisés de la Commune.
- Faciliter la composition de sous-groupes thématiques au sein de chaque groupe de jeunes leaders femmes et hommes communal en fonction de leurs intérêts individuels.
- Renforcer les capacités des jeunes femmes et hommes et des représentants de leurs groupements de base avec le paquet de modules actuels et à développer.
- Renforcer le leadership et l'assise économique des jeunes femmes & hommes avec les modules développés sur ces sujets.
- Appuyer les Jeunes Leaders à réaliser un diagnostic situationnel de chaque Commune d'intervention afin d'identifier les forces et insuffisances de la Commune et de collecter les Baseline (données de base) des indicateurs du cadre de rendement.
- Faciliter l'analyse des données et la production du draft du rapport de diagnostic par commune ; incluant un atelier de validation qui sera tenu après la collecte, l'analyse et la production du rapport ; un questionnaire d'enquête sera fourni par SNV pour ce faire.
- Réaliser la collecte des données et produire les rapports trimestriels narratifs et bimensuels financiers à transmettre au chef de projet GLR+ SNV.
- Appuyer les Jeunes Leaders dans l'élaboration et la réalisation de leur plan d'action annuel, incluant l'appui au débat public sur le budget communal et la restitution publique du compte administratif, l'organisation du concours de transparence des Communes du Cercle et autres sujets priorisés.
- Effectuer la présentation du Projet GLR+ par les Jeunes leaders à leurs associations de base (de provenance) et aux élus et membres des Organismes de Gestion des Services Publics (OGSP) de leurs communes et les mobiliser pour les changements qui nécessitent une participation de masse.
- Suivre les risques et évaluer l'efficacité des stratégies de mitigation des risques et les actualiser au besoin.
- Accompagner des activités citoyennes pour l'amélioration de cadre de vie des populations.
- Accompagner des activités culturelles et sportives entre les jeunes des communes frontalières du Burkina et du Niger.
- Faciliter le plaidoyer du mouvement citoyen aux évènements nationaux (fora, conférence), avec l'appui des médias et des réseaux sociaux.
- Appuyer la diffusion dans les radios locales les grandes lignes de l'utilisation du budget et les explications sur les activités et cours et non réalisées
- Faciliter la réalisation des espaces de redevabilité des Organismes de Gestion des Services publics (OGSP) : assemblée générale, renouvellement des bureaux
- Accompagner l'animation d'espaces de dialogue et de veille par les Jeunes notamment au niveau des Maisons des Jeunes.



- Accompagner les jeunes femmes et hommes à accéder et à assumer des postes de responsabilités lors des élections et renouvellement de bureaux de gestion.
- Accompagner les jeunes citoyennes à accéder avec un objectif de parité aux postes d'influence et de responsabilité
- Assurer la représentation équitable des groupes marginalisés dans les dispositifs de gestion des conflits autour des ressources naturelles et du foncier.
- Accompagner les Jeunes à dialoguer avec les COFO et le comité local de gestion des conflits à se saisir à temps des conflits sur les RN détectés par les jeunes (alerte)
- Favoriser la multiplication des initiatives bénévoles des citoyens et citoyennes pour l'amélioration du cadre de vie.
- Primer la transparence et la performance des OGSP.
- Formaliser des partenariats au niveau institutionnel incluant des plans d'action concrets sur le terrain.

#### Notes:

- Chaque PMO sélectionné participera à un atelier de présentation du programme, d'introduction et de renforcement de compétences des agents (es) terrain des PMO organisé par la Coordination et l'agence d'exécution SNV.
- Les activités pressenties pour 2021-2023 sont à apprécier par le PMO selon sa compréhension du projet GLR+ SNV.

#### Bénéficiaires et zones d'intervention

- Les populations des Communes d'intervention incluant leurs quartiers, villages, fractions et camps de déplacés constituent les bénéficiaires du PGLR+.
- Les Jeunes femmes & hommes, leurs organisations d'appartenance ET les élus communaux et les membres des comités de gestion des OGSP et autres délégataires des Mairies des 24 Communes d'intervention sont les cibles visées.

Cet appel à partenariat concerne les 24 communes de la Région de Gao/Ménaka (nomenclature de 1999).

## Précisions sur l'appel à partenariat

Le partenariat avec les structures locales de mise en œuvre et de renforcement de capacités (ONG et cabinets locaux) représente un axe important de la stratégie SNV. Il vise, d'abord à constituer une expertise locale sur les différentes thématiques d'intervention et faire en sorte que cette expertise locale puisse, à terme, prendre le relais pour assurer la réplication des expériences développées par SNV ou en partenariat avec la SNV. Ce qui signifie que SNV ne recherche pas des prestataires qui vont se désengager à la fin du programme mais des partenaires engagés pendant des années pour le développement de leurs zones d'intervention même sans financement externe et qui vont y rester. L'objectif recherché à travers ce partenariat est l'apprentissage, l'engagement et la participation de tous les acteurs clés (les Jeunes leaders, les élus des conseils communaux, les organisations de base de la Jeunesse, les membres des Comités de gestion des Organismes de Gestion Services Publics (OGSP), les communautés, les leaders traditionnels, et autres acteurs influents) dans l'atteinte de résultats pressentis et voulus par les populations qui pourrait se résumer par un contrat social satisfaisant entre les citoyens.nes ET les responsables publics.

### Qualifications et compétences requises du partenaire local

Le partenariat sera construit avec des organisations locales qui ont les caractéristiques suivantes :

- Avoir un des statuts suivants : ONG, Cabinet, Association.
- Avoir de solides expériences en lien avec les 4 axes de changement du cadre de rendement.
- Forte expérience des contraintes avec un comportement axé sur les résultats.
- Avoir une forte Capacité de préfinancement d'un mois en attendant la réception des financements de SNV.
- Disposer d'une équipe compétente sur le terrain, un niveau administratif et financière pour fournir des rapports financiers professionnels selon les canevas fournis et le respect des procédures SNV
- Disposer de compétence en la matière d'accompagnement des Jeunes leaders à atteindre les résultats du programme.
- Avoir un bureau de travail dans le Cercle (ou un des Cercles) des Communes à appuyer.



- Disposer d'une équipe de terrain ayant des expériences et compétences solides en accompagnement coaching de la jeunesse, en gouvernance / redevabilité / décentralisation, en genre (égalité du genre & inclusion sociale), en prévention/gestion des conflits et mobilisation du secteur privé.
- Disposer d'un système de suivi des performances des agents (conseillers et conseillères) terrains mobilisés dans le cadre du partenariat.
- Bonne connaissance des stratégies de renforcement des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, des OGSP et des Maisons des Jeunes.
- Avoir des systèmes fiables de gestion des ressources humaines et financières.
- Avoir des compétences pour le suivi-évaluation des résultats du cadre de rendements du programme.
- Avoir des expériences en approche basée sur les droits, la promotion des droits fondamentaux des couches vulnérables notamment des jeunes femmes et hommes.
- Avoir des compétences certifiées par attestations délivrées par au moins trois bailleurs ou autres autorités.
- Avoir une bonne capacité d'anticipation et d'analyse.
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention.

### Période et Cercles / Communes d'intervention

Cet appel à partenariat porte sur l'exécution du PGLR+ pendant la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Juillet 2023, avec possibilité d'extension en cas d'évaluation positive.

## Le présent appel d'offres couvre24 Communes, présentées dans le tableau ci-après :

Région	Cercles	Communes d'intervention
Gao / Ménaka	Gao	Gao, Gounzoureye, Tilemsi, Soni Ali Ber, Gabero, Anchwadj, Ménaka,
	Ansongo	Inekar, Alata, Anderamboucane, Ansongo, Boura, Tessit, Bara,
	Bourem	Ouatagouna, Tin- Hama, Bourem, Tarkint, Taboye, Temera, Bamba,
	Ménaka	Intillit, Tidermane, Talataye.

#### Note:

Les propositions de l'appel à partenariat sont recevables par Cercle incluant toutes les communes du Cercle.

# Méthodologie d'exécution

Les organisations (ONG / Cabinet /Association) candidates doivent élaborer une stratégie d'exécution pour l'accompagnement des Jeunes Leaders à réaliser les résultats du cadre de rendement du Programme GLR+ présentés plus haut en page 3 et 4. Le programme privilégie les approches suivantes : Jeunes leaders au centre (lead) de la mise en œuvre des activités, les agents PMO en posture d'accompagnateurs / de coaches ; approches participative, inclusive, genre (égalités des sexes) & inclusion sociale, droits humains, partenariat et la synergie entre les projets et entre les intervenants.

# La gestion administrative et financière

L'organisation doit répondre aux normes en la matière et être sanctionnée positive par l'audit financier annuel du programme. Une constatation d'irrégularités d'importance pourrait avoir comme conséquence l'annulation du partenariat.

#### Evaluation du partenariat

Le partenariat sera revu sur une base annuelle et sera soumis à une évaluation participative des trois parties (SNV, PMO et Jeunes Leaders). Les résultats de cette évaluation permettront de définir la poursuite ou la fin du partenariat.

#### Instructions pour la conception du dossier d'appel à partenariat

Chaque organisation postulante devra élaborer une proposition technique et financière sur la base de l'hypothèse qu'elle sera coresponsable avec les Jeunes Leaders au niveau d'un ou de plusieurs Cercles des 10 résultats du cadre de rendement visés par ce partenariat. Chacune des activités, de la conception à l'exécution sera vue à la loupe des principes de la gouvernance inclusive et du genre.



#### Notes.

- 1. Un minimum de deux PMO seront retenus.
- 2. Les offres doivent être présentées par Cercle et couvrir toutes les Communes du Cercle.

## Contenu de l'offre technique

#### Force de travail

- Présentation de l'organisation avec le détail des contacts et de sa localisation.
- Une copie certifiée de l'accord cadre.
- Un organigramme en vigueur de l'organisation.
  Une copie du rapport annuel 2020 (narratif et financier) signé par le bureau de direction.
- La liste des membres de l'organe dirigeant de l'organisation avec leur poste au sein de l'organisation et leur occupation professionnelle actuelle.
- Le curriculum Vitae des responsables proposés pour la gestion du projet (maximum 3 pages par personne et leurs lieux de localisation pour la mise en œuvre).
- La liste émargée du personnel (coordonnateur et conseillers & conseillères terrain avec parité du genre) qui sera affecté à plein temps au projet incluant leur curriculum vitae (2 pages par agent) et leur fiche d'évaluation en 2020.
- Le Quitus fiscal et document attestant l'immatriculation du personnel permanent à l'INPS.
- Le chronogramme d'installation du personnel sur le terrain (1 page).

### Connaissances et capacités d'accompagner les jeunes, les citoyens.nes ET les responsables publics

- Résumé de l'état des lieux du diagnostic communal des Communes du ou des Cercles concernés (maximum 2 pages).
- Les expériences de l'organisation en rapport aux résultats recherchés par le programme (maximum 4 pages).
- Les constats et leçons apprises dans les domaines touchés par ces résultats (maximum 1 page);
- Les zones d'intervention de l'organisation et les résultats vérifiables obtenus dans la zone (maximum 3 pages).
- Un résumé des projets exécutés par l'organisation pendant les trois dernières années : les activités réalisées, les résultats obtenus, les groupes cibles, les bailleurs et les montants des financements acquis (maximum 2 pages).

#### Méthodologie

La méthodologie doit traiter des méthodes d'accompagnement des Jeunes Leaders pour :

- Leurs renforcements sur les modules et guide de la première phase du PGLR disponibles sur le site WEB du PGLR (https://pglr-mali.org/;) (maximum 2 pages).
- L'exécution de leurs plans d'action de 2021 à 2023 en rapport avec les résultats annuels attendus (maximum 2 pages).
- Les stratégies de suivi-évaluation pour collecter les résultats, ajuster les stratégies et planifier / ajuster les plans d'actions (maximum 2 pages).

#### Offre financière doit comprendre :

- Un budget de mise en œuvre du programme du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 31 Juillet 2023 (soit 22 mois) en tenant compte des activités à mener et des résultats attendus du partenariat (2 pages).
- Décrire comment l'organisation fonctionnera et quelles sont les ressources disponibles de l'organisation et les mécanismes pour assurer le fonctionnement efficient notamment en puisant sur les ressources humaines développées lors de la première phase (2 pages).

## Canevas d'élaboration du budget (le fichier Excel est fourni en annexe 1)

- Doit contenir les 5 grands chapitres suivants :
- 1. Les charges salaires et fonctionnement du personnel PMO
  - o Les charges salariales du personnel bureau



- o Les charges salariales du personnel terrain
- o Matériels et équipement de bureau
- o Frais de déplacement (sans achat véhicule et tenant compte de l'insécurité)
- Hébergement hors zones d'habitation
- Nourriture hors zones d'habitation
- Frais de communication
- o Frais administratif
- 2. Formation des acteurs locaux
- 3. Lancement et diagnostic communal
- 4. Les plans d'actions des Jeunes leaders
- 5. Les frais de transport et de communication des Jeunes leaders

Les montants pressentis (indicatifs) en Fcfa dans le tableau suivant dont le montant moyen par an et par Commune d'intervention sont calculés à partir du budget global financé par le DONATEUR et sont applicables à tous les PMO du PGLR+ et dans toutes communes concernées.

ITEM	1 Commune
Charges PMO: salaires et fonctionnement	2 743 913
Formation acteurs locaux par PMO	400 000
Lancements et diagnostics	80 000
Plans d'action des Jeunes Leaders	2 793 025
Frais de transport et communication des Jeunes Leaders	1 264 747
Montant moyen pour 1 Commune d'intervention en FCFA	7 281 685

Note : compte tenu que la 1<sup>ère année</sup> sera sur 10 mois, la valeur de la masse salariale des 2 mois déjà passé est à investir dans la ligne budgétaire « Lancements et diagnostics ».

#### Modalités et procédures de soumission

Cet appel à partenariat est diffusé dans les radios locales de la Région de Gao/Ménaka et le réseau de la coordination régionale des ONG de Gao et de Ménaka et sur le site Mali-Pages. Seules les candidatures individuelles des ONG sont acceptées, les consortiums sont exclus.

Les propositions des candidats doivent être soumises en ligne (version pdf électronique) et comporter obligatoirement une offre technique ainsi qu'une offre financière en deux fichiers distincts pour chaque lot (cercle), à l'attention du Directeur des opérations de SNV Mali à l'adresse email suivante : <a href="mailto:atoure@snv.org">atoure@snv.org</a> au plus tard le 15/09/2021 à 12h00.

Une même organisation peut postuler séparément pour chacun des lots (cercles)

« Tout dossier reçu après la date de clôture et ou incomplet sera rejeté ».

# Chronogramme de l'appel à proposition

Étapes	Dates
Diffusion de l'appel d'offres	Le 08 Septembre 2021
Réception des offres	Jusqu'au 15 Septembre à 12h00
Le choix et contractualisation des partenaires	27 Septembre 2021

## Évaluation des offres

L'analyse des offres se fera par le comité mis en place à cet effet. Les Cercles d'intervention seront confiés aux organisations qui auront les meilleures notes évaluées en fonction des critères suivants qui tiennent compte de la qualité de leur proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation technique, les organisations dont la note technique sera inférieure à soixante (70) points sur 100 (70/100) seront éliminées, et leurs offres financières ne seront pas analysées.

Pour obtenir la note globale, la proposition technique est évaluée à 80% et la proposition financière à 20%.



N°	Critères	Valeur de l'indicateur	
	Notation Technique		
1	Expérience de la structure	15	
2	Connaissance de la zone d'intervention	05	
3	Compréhension de l'appel à partenariat	07	
4	Analyse des problématiques de la zone liée aux 4 axes de changement	12	
5	Stratégie d'intervention proposée	15	
6	Qualification de l'équipe, expérience et cohérence avec la proposition	10	
7	Présence de la structure dans la zone couverte	05	
8	Durabilité de l'action proposée	12	
9	Sensibilité genre (égalité des sexes & inclusion sociale), gouvernance inclusive, redevabilité, culture, sport et gestion des conflits	14	
10	Moyens logistiques	05	
Tota	100		
Notation financière			
Tota	Total Notation financière.		
TOT	120		

# Audit organisationnel

Un audit organisationnel sera conduit sur le terrain exclusivement au niveau des organisations qui seront déclarées provisoirement adjudicatrices. Il consistera à rendre visite à l'organisation au niveau de ces bureaux dans la région concernée et au niveau des Cercles d'intervention et à réaliser des entretiens avec les bénéficiaires de ses interventions.

## Notification

L'organisation retenue en recevra notification à l'adresse officielle mentionnée dans sa soumission. Dans un délai de trois (03) jours ouvrables, il devra saisir la SNV Mali de sa déclaration ferme d'accepter l'attribution du marché.

Le contrat sera alors rédigé sur la base de l'offre corrigée, puis soumis à l'organisation pour vérification, multiplication en trois (3) exemplaires et signature.

#### Note.

SNV se réserve le droit de ne sélectionner aucune candidature, si la qualité des offres techniques et/ou financières est jugée insuffisante.

Fait à Bamako, le 07 septembre 2021.